FRC 1. 871 Augusta 871 Case FRC 10576

OBSERVATIONS

SUR LA MONNOIE MOULÉE,

DÉCRÉTÉE

PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

D'après le projet de M. l'Abbé ROCHON,

Préſenté par M. MILET.

AU mois de ſeptembre 1790, j'ai propoſé, pour faciliter l'échange des aſſignats, une fabrication de monnoie de cuivre dont la matière ſeroit tirée du métal des cloches décompoſé.

M. l'abbé Rochon, huit mois après moi, vient de reproduire cette idée; il adopte tous mes principes monétaires; mais il ſubſtitue à une monnoie de cuivre pur des eſpèces de métal de cloches coulé. Ce nouveau genre de monnoie eſt auſſi impolitique qu'immoral, puiſqu'il n'eſt par ſon exécution qu'une contrefaction du type de l'Etat, & qu'il eſt impoſſible d'en fixer la valeur intrinsèque par la diverſité de l'alliage dont les cloches ſont compoſées.

Telle valeur idéale qu'il plaiſe de donner à une monnoie, il faut qu'elle ait une baſe fixe, connue & facile à déterminer. Toute monnoie qui n'a pas ce caractère eſt fauſſe. Le métal des cloches ne peut pas être apprécié

avec exactitude ; donc il ne doit pas ſervir à l'échange des aſſignats dont le crédit repoſe ſur l'hypothèque des biens nationaux.

Les aſſignats de 5 liv. doivent, comme ceux de 1000, être échanges contre une valeur qui porte ſon hypothèque en elle-meme, & qui doive à ſa matière ſeule ſon gage & ſa garantie. Si l'on ne prend pas cette meſure, n'eſt-il pas à craindre que le crédit des petits aſſignats n'en ſouffre ? Ils ſont attendus avec confiance dans tous les ateliers ; mais la monnoie moulée ſera-t-elle reçue avec le meme empreſſement ? Il ne falloit pas de grandes recherches pour imaginer de couler le métal de cloches ou de l'allier avec moitié ou deux tiers de cuivre ; il y a quinze mois que je l'ai fait, que d'autres perſonnes l'ont propoſé ; mais elles n'ont pas ſoutenu leur ſyſtême, perſuadées ſans doute comme moi qu'une pareille monnoie pouvoit compromettre le crédit des aſſignats.

La monnoie moulée ſera d'une exécution lente, impartaite, facile à contrefaire.

Elle ſera d'une exécution lente, parce que cette opération ne peut ſe faire qu'à Paris, que tous les mouleurs ſont concentrés dans cette ville, qu'il n'y en a pas cinquante dans tous les départemens, que d'ailleurs le ſable à mouler y manque, qu'il n'y a pas trois départemens où le ſol puiſſe en produire. C'étoit une conſidération importante qu'il ne falloit pas négliger puiſqu'il en réſulteroit l'inconvénient de rendre très-diſpendieux les frais de tranſport.

Les mouleurs ſont en très-petit nombre. L'on n'en compte pas plus de deux cents à Paris, & le nombre n'eſt que ſuffiſant pour les arts mécaniques. Si cette réflexion n'eſt pas échappée à M. l'abbé Rochon, comment n'a-t-il pas été frappé du danger qu'il y auroit pour la tranquillité publique de détourner de leurrs travaux ordinaires des ouvriers dont le travail journalier

fournit de l'occupation à quarante mille citoyens, presque tous pères de famille, dont l'industrie honore la Nation & l'enrichit par les travaux qui sortent annuellement de leurs mains pour passer à l'étranger?

Mais je suppose qu'on suspende tous les travaux dans les ateliers, que les deux cents mouleurs soient employés, qu'ils soient aidés de deux cents hommes pour la fonderie & la préparation du sable, & qu'il y ait en outre cent vingt-cinq hommes occupés à ôter l'ébarbe de cette monnoie par un moyen aussi long que le tour; je soutiens qu'il est impossible de faire plus de 12,500 liv. par jour; mais de combien cette somme ne diminueroit-elle pas quand on pense qu'il y aura au moins un quart de rebut à la fonte; & qu'on réfléchit au danger de suspendre & même de ralentir la moulerie pour les arts mécaniques? Déjà les fondeurs se plaignent que l'on détourne leurs ouvriers.

Elle sera imparfaite, parce que les pièces déjà moulées sur le même original par des ouvriers exercés, offrent des différences sensibles, & qu'obligé d'employer des hommes sans expérience, pour aller vîte, elle sera encore plus défectueuse.

Elle sera facile à contrefaire, parce que, n'eût-on à craindre que la négligence seule, il faudra confier à chaque ouvrier cinquante originaux; que si l'on emploie deux cents ouvriers, cela en fera dix mille qui seront distribués dans les ateliers. Il n'y a pas de moyen d'empêcher qu'il ne s'en trouve d'égarés, & que bientôt l'on ne jette dans la circulation des espèces de métal à bas prix, coulées dans les moules faits avec les matrices mêmes de l'Etat. Où sera la preuve de la contrefaction dans la nature de la matière? Il y a des cloches de toutes sortes de compositions. Les crapaudines, dont le décret ordonne qu'il sera aussi fait de la monnoie, ne sont pas d'un métal de même nature. Dans les fonderies mêmes,

l'entrepreneur n'aura pas le moyen de reconnoître si, pour se dédommager des déchets, on ajoute du plomb, du potain ou du fer qui se mêlent aisément avec le métal de cloches. Enfin, l'on peut tirer d'Angleterre du métal qui ait la même couleur & qui soit sonore, à 12 sols la livre. Il ne sera pas plus difficile de le faire entrer en contrebande, que les cuivres que les habitans des côtes disent que l'on jette la nuit sur le rivage. Il faudroit autant échanger les petits assignats contre des morceaux de cloches en nature, dont la conversion en monnoie ne coûtera pas à l'Etat moins de 30 pour 100 de fabrication, sans pour cela qu'il puisse répondre du titre ou de la valeur intrinsèque de la monnoie. Eh! qui sait où la fraude s'arrêtera? Je le répète, il n'y a aucun moyen de la surveiller, de la prouver, de l'empêcher..

Adopter une monnoie de cloche & une monnoie coulée, qui sera tout-à-la-fois si peu précieuse par sa matière & si imparfaite par son exécution, n'est-ce pas tomber dans deux inconvéniens des plus graves? L'un est de faire penser aux étrangers que la France en est réduite aux dernières ressources; l'autre est de renoncer à la gloire des arts qui fait patrie de celle de la Nation. Eh! qui donc seroit assez insensible à sa dignité pour souffrir qu'il lui fût fait deux blessures si profondes? Impolitique au-dehors, dangereuse au-dedans, cette fausse démarche nous couvriroit du mépris des étrangers, & éveilleroit parmi nous la témérité des contrefacteurs.

Au reste, il n'est pas nécessaire de multiplier sans mesure la petite monnoie d'échange. Les assignats jouissant du plus grand crédit, elle n'est qu'un auxiliaire pour descendre dans les derniers détails, & moins de 10 millions suffiroient au besoin de toutes les transactions. Cette réflexion porte à examiner pourquoi, lorsque la fabrication des espèces d'argent ne peut se faire qu'à des conditions fort onéreuses au moment actuel, on ne s'occupe dans

les hôtels des monnoies qu'à frapper des écus de 6 livres, à raiſon de la néceſſité de payer le prêt des troupes. Eſt-ce que de petites pièces d'argent de 12 & de 24 ſols, ou la petite monnoie décrétée par l'Aſſemblée Nationale, au même titre que les écus, ne rempliroient pas mieux ce but ? car il ſeroit auſſi dangereux d'en baiſſer le titre que d'en hauſſer la valeur. Le ſoldat a-t-il beaucoup d'écus dans ſa poche ? quand il y en entre un par haſard, n'eſt-il pas auſſitôt échangé ? quelle route prend-il alors ? L'accapareur eſt à l'affût qui s'en empare pour agioter contre ſes concitoyens, ou pour ſpéculer avec l'étranger. Les écus portés ſur la frontière la franchiſſent aiſément & appauvriſſent chaque jour la circulation. De petites pièces ſeroient plus difficiles à raſſembler ; il faudroit employer un plus grand nombre d'agens. Ces petites pièces pourroient donc concourir à l'échange des petits aſſignats, & la circulation en ſeroit à-la-fois plus commode & plus permanente. Il n'y a pas de raiſons pour obliger à ſacrifier tant d'avantages ; & je ne doute pas que les directeurs des monnoies, empreſſés à ſervir la choſe publique, ne ſe livrent de préférence à cette fabrication ſi la commiſſion des monnoies l'ordonne.

C'eſt à tort que M. l'abbé Rochon, pour faire valoir ſon plan, a dit que le départ étoit diſpendieux, en annonçant l'emploi du nitre qui coûte 74 livres le quintal, lorſque je ne me ſers que de ſel marin qui vaut à peine 3 livres le quintal, & dont le bas prix eſt un des bienfaits de la révolution. L'expérience en grand que j'ai faite à Chaillot a réuſſi complètement ; je puis opérer très-vîte & faire le départ de 20 milliers de cloches par jour, lorſque par le moulage on ne pourroit pas en conſommer 10 millions. Mon moyen peut être pratiqué dans toutes les monnoies : j'offre de l'enſeigner à toutes les fonderies de l'Etat pour l'emploi des arſenaux ; il multiplieroi

les ressources, éviteroit les frais de transport, puisque dans chaque monnoie on pourroit travailler le métal & fournir promptement à la circulation la quantité proportionnée aux besoins. La fonderie de Chaillot, de grands laminoirs qui marchent par une pompe à feu, peuvent être employés demain pour Paris.

Il n'y a qu'une monnoie parfaitement exécutée qui puisse être à l'abri de la contrefaction, en imprimant la légende en creux sur la tranche ; opération qui n'allongeroit en rien le travail, & rendroit impossible la contrefaction par le moulage. Si l'on a moulé de nos gros sous actuels de cuivre, c'est dû à l'imperfection de leur empreinte ; il y en a où elle est si légère, qu'elle paroît n'avoir point été faite au balancier, mais simplement au découpoir, machine qui est partout si commune. Mais que ces pièces si mal fabriquées soient sorties de dessous un découpoir ou de dessous un balancier, toujours est-il certain que leur mauvais travail a facilité leur contrefaction par le moulage, & a soustrait la fraude à l'épreuve de comparaison.

La monnoie de métal des cloches moulée, ne s'écoulera pas par l'emploi des arts comme l'annonce M. l'abbé Rochon. S'en servir pour les sucreries, seroit s'exposer à empoisonner le travail, en faisant usage d'un métal qui prend le verd de gris : des cylindres qu'on en feroit pour la calendre noirciroient les étoffes. Quant aux coussinets, aux paliers, aux rouets de poulies, il faut un métal encore plus dur, & que l'on compose pour 15 sols la livre. Ainsi l'on ne se serviroit pas d'une monnoie que l'on recevra pour 24 sols. La même raison subsiste pour les cylindres : les mortiers, on se les procure à Paris en fonte de fer pour 10 sols la livre..

Je pense, comme M. l'abbé Rochon, qu'il ne faut pas vendre les cloches ; & pour n'être point dans le cas d'acheter du cuivre, ce qu'il craint qu'on ne fasse,

je propoſe de décompoſer les cloches qu'il veut monnoyer brutes, & d'en tirer le cuivre pur pour en frapper des eſpèces. Ce procédé réunit deux avantages en verſant dans la circulation & du cuivre & un métal blanc où l'étain ſe trouve preſque pur. Ce métal eſt d'autant plus précieux, qu'il fourniroit une nouvelle branche d'induſtrie à nos manufactures de boutons, qui ont été forcées par la cherté des matières, à renoncer à la fabrication des boutons blancs qu'on a toujours tirés d'Angleterre. Cette branche de commerce ſeule coûte à la France 7 millions d'exportations annuelles.

M. l'abbé Rochon craint que le départ ne ſoit extrêmement cher; j'ai prouvé le contraire : & quand il deviendroit coûteux, il n'en ſeroit pas moins indiſpenſable. Sans le départ actuel on ne pourra faire que des eſpèces caſſantes, impolitiques, groſſièrement travaillées, faciles à contrefaire, ſans titre certain, déshonorantes enfin ſous tous les rapports. Sans le départ actuel on n'en aura qu'éloigné la dépenſe; mais on ne l'aura pas évitée, on aura mis un obſtacle invincible à l'écoulement d'une monnoie paraſite par la voie des manufactures. Elle reſtera donc toute entière dans la circulation d'où l'Etat ſera obligé de la retirer un jour; elle y reſtera avec un déluge de contrefaçons qu'il faudra retirer avec elle; ces contrefaçons, plus mauvaiſes encore que les eſpèces de l'Etat même, qui ſeront déja de la fauſſe monnoie, forceront d'en venir enfin au remède extrême du départ. Si l'on veut tirer quelque parti de cette maſſe de métal inondant la circulation qui la repouſſera, alors qu'aura-t-on gagné à attendre? les frais du départ ſeront les mêmes qu'aujourd'hui, & l'on aura en outre ſupporté dès-à-préſent les frais de la converſion des cloches en eſpèces moulées.

Si, au contraire, on fait aujourd'hui cette dépenſe, il n'y aura plus à y revenir, & il réſultera de l'adoption de

ce parti, tous les avantages opposés aux inconvéniens qu'on vient de détailler.

La section de Popincourt a fait imprimer un mémoire sur les moyens de rendre le métal des cloches propre à être converti en monnoie frappée. Ce procédé, qui est celui de M. Gautier, sembleroit indiquer qu'il est parvenu à rendre ductile & malléable cette matière intraitable; mais, dans la vérité, ce plan ne tend qu'à compliquer celui de M. l'abbé Rochon. Comme lui, M. Gautier veut couler la matière des cloches brute, mais simplement en flaons, & non pas en espèces. Après avoir retiré ces flaons du moule, & les avoir ébarbés, il les fait rougir au feu, pour les passer sous le balancier, & leur donner l'empreinte & la forme monétaire. Il croit avoir obvié à la mauvaise exécution du moulé, & à la dureté naturelle de la matière de cloches, qui l'empêche de se frapper à froid : mais M. Gautier ne fait pas attention que la chaleur de ses flaons aura bientôt détrempé ses quarrés qui se refouleront après quelques coups de balancier; & il oublie que ces pièces n'en seront pas moins cassantes après avoir été refroidies, & qu'au total, l'exécution sera très-longue & presqu'impraticable, par l'inconvénient de ne pouvoir toucher les flaons qu'avec des pinces.

Voyons si les conditions de M. Gautier soutiendront mieux l'examen que son procédé. Elles sont consignées dans un mémoire qui a été distribué de son aveu.

Pages 6 & 7 de son mémoire, M. Gautier propose de se charger de convertir les cloches en monnoie, à la déduction du déchet demandé par les autres entrepreneurs, c'est-à-dire apparemment 5 pour 100; mais il veut qu'on les lui apporte à sa fonderie, toutes cassées en morceaux de cent livres. Alors il offre de les fabriquer, comme les sous de cuivre actuels, à la taille de 40 à la livre de poids. De ces 40 sous, il en rend 30

à

à l'Etat, & s'en réserve 10 pour ses frais. C'est, dit-il, faire valoir beaucoup la matière des cloches, que M. l'abbé Rochon & M. Reynard ne prisent pas plus de 24 sous; & si un jour, ajoute M. Gautier, l'Etat est obligé de retirer ces espèces de la circulation, pour en revendre la matière au commerce, il ne pourra jamais y perdre, attendu le bon prix auquel il les aura émises au moment actuel.

M. Gautier est tombé dans une singulière méprise: il n'a pas observé que l'Etat seroit obligé de racheter 40 sous la livre d'espèces de cloches qu'il auroit émises pour 40 sous, & dont lui, M. Gautier, ne lui auroit rendu que 30 sous; ce qui fait déja une perte de 10 sous.

Il n'a pas remarqué que, sur ces 30 sous rendus par lui à l'Etat, l'Etat seroit obligé de prélever les frais de transport & de cassure dont il ne veut pas se charger, ce qui augmenteroit d'autant la perte de la nation.

Enfin il n'a pas pris la peine de voir que la matière de cloches, ne pouvant pas recevoir actuellement de valeur fixe, ne vaudroit pas davantage dans quelques années, pour avoir été érigée en monnoie, parce qu'alors, n'ayant point été décomposée, ce seroit toujours de la cloche.

Il résulte de ces inattentions, que M. Gautier propose à l'Etat de vendre en ce moment 133 liv. un quintal de cloches, en se soumettant à le racheter dans la suite 200 liv.; ce qui feroit une perte définitive de 67 liv. par quintal; &, dans l'hypothèse où, par la suite, on trouveroit dans le commerce le prix avantageux de 67 liv. pour chaque quintal de cloches, l'Etat se recouvriroit, à la vérité, de la perte qu'il auroit faite de cette somme, mais auroit fait le sacrifice enrier de la matière. On peut apprécier maintenant si la spéculation de M. Gautier est aussi avantageuse qu'il a pu le penser.

M. Beyerlé vient de publier ses réflexions sur la

monnoie de cloches. Il rappelle avec intérêt qu'il y a quinze mois qu'il s'en eſt occupé. Je puis m'honorer encore de l'avoir prévenu; car, dès le mois de février 1790, j'ai publié, par la voie du journal de Paris, l'expérience du départ, dont pluſieurs ſavans révoquoient en doute la poſſibilité. A la même époque, M. l'abbé Mongez y a parlé de la monnoie coulée; & il a cité les anciens Gaulois, qui n'en avoient point d'autre.

Depuis cette époque, je n'ai ceſſé de chercher à être utile. J'ai ſouvent préſenté au comité des monnoies des réſultats d'opérations métallurgiques. A peine fut-il queſtion de la monnoie des cloches moulée, que j'en ſentis les inconvéniens, & que j'en fis des contrefactions avec des métaux à bas prix. Admis à la ſéance de la commiſſion des monnoies, le jour même que M. l'abbé Rochon fit lecture de ſon mémoire en manuſcrit, je mis ſous les yeux des deux miniſtres, M. de Leſſart & M. Tarbé, qui y étoient préſens, les imitations de métal de cloches que j'avois montrées la veille à pluſieurs députés. De ce que je m'étois ſervi de mauvaiſes rognures, on a conclu que la contrefaction ne pouvoit ſe faire qu'en petite quantité. Cependant, quand on conſidère qu'à Paris ſeulement, il ſe fait, dans les diverſes manufactures & ateliers, vingt milliers de limailles & rognures par mois, de métaux dont l'alliage donne un mélange ſemblable au métal de cloches par la couleur, la dureté & le ſon, & qui ne revient pas à 12 ſous la livre, prêt à être coulé dans les moules; quand on penſe que, dans la province, nombre de manufactures produiſent des déchets propres à cette opération, mes craintes ne ſont-elles pas fondées? Mes premières expériences ſont appuyées par d'autres, encore plus défavorbles au ſyſtême de la monnoie coulée.

Si la monnoie de cloches brute préſente tous les inconvéniens, la monnoie de cuivre pur offre tous les

avantages. Elle s'écoulera facilement par les besoins des arts, si l'on veut n'en évaluer la livre qu'à 25 sous; les frais excederont de peu ceux de la monnoie coulée; & j'espère que, d'après le genre de construction de mes fourneaux, il y aura une économie qui diminuera encore les données que j'ai établies.

La propriété d'une mine aussi riche, la seule ressource qu'ait la France en ce moment pour se procurer, sans recourir à l'étranger, une monnoie de circulation intérieure, une artillerie redoutable, & les cuivres nécessaires à la marine, ne doit pas être abandonnée aux spéculations des accapareurs. Eh ! pourquoi l'Etat leur transporteroit-il des bénéfices qu'il peut faire lui-même ? Il ne s'agit que d'avoir un dépôt central, d'où sortiroit ce qui sera nécessaire aux besoins de chaque administration. Ce moyen est le seul qu'ait l'Assemblée Nationale, de protéger le commerce, en maintenant les cuivres à un prix tel que nos manufactures puissent soutenir la concurrence avec l'étranger.

Là, les grands établissemens achèteroient le cuivre brut en gros, & comme ils le tirent du dehors. Si cette opinion est accueillie, je la développerai, en ménageant tous les intérêts particuliers, & sur-tout en respectant celui de la nation.

Signé AUGUSTE, fils.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.